

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4565)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL35

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 31 janvier 2022 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.